



Syndicat National des Médecins Vasculaires

Paris, le 12 Décembre 2017

LE PETIT MOT DU SYNDICAT N°69

Chers amis médecins vasculaires,

L'arrêté ministériel portant nomination des commissions de qualification en Médecine Vasculaire est enfin paru début décembre (arrêté du 17 novembre 2017). Il valide la composition des commissions de qualification de toutes les nouvelles spécialités médicales, dont la Médecine Vasculaire.

C'est une étape importante qui marque le début des futures procédures de qualification pour les praticiens en exercice exclusif de notre discipline.

Il y a deux commissions de qualification, chacune composée de 5 membres, une commission de première instance et une commission d'appel. Le syndicat délègue deux de ses membres dirigeants pour siéger dans chacune de ces commissions.

Les commissions pourront donc se réunir en tout début d'année 2018.

Leur mission initiale sera de proposer pour validation au Conseil National de l'Ordre les critères de qualification élaborés par le Conseil National Professionnel de Médecine Vasculaire, puis de qualifier ses propres membres.

Elles pourront ensuite véritablement débiter leurs travaux et qualifier spécialistes en Médecine Vasculaire les médecins en exercice qui en feront la demande.

Nous vous rappelons que les dossiers seront individuellement à déposer auprès des Conseils Départementaux de l'Ordre.

Il est encore trop tôt pour effectuer cette démarche.

Nous vous informerons aussitôt lorsque le moment sera venu de constituer votre dossier.

Avec nos salutations confraternelles et amicales les meilleures.

Le Bureau du SNMV

